

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 4 / 2020
Séance du 13 octobre 2020

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 5'100 Francs destiné à la rénovation de la place de jeux sur les parcelles No 10'287 et 10'288

Vu la volonté de la Commune de Soral de procéder à la rénovation de la place de jeux sur les parcelles No 10'287 et 10'288

Vu le crédit d'engagement de 146'000 F voté par le conseil municipal le 14 mai 2018 et approuvé par le département compétent le 10 juillet 2018,

Vu la décision en cours de travaux de procéder au remplacement des panneaux sur le terrain de basket,

Vu la décision en cours de travaux de procéder à l'installation de barrières supplémentaires pour sécuriser le périmètre,

Vu le montant total des crédits votés le 14 mai 2018 de 146'000 F

Vu le montant total dépensé pour la rénovation complète de la place de jeux sur les parcelles No 10'287 et 10'288 de 151'089.85 F,

Vu le dépassement de 5'089.85 F par rapport aux crédits votés, le 14 mai 2018

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de M. le Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 5'100 F destiné à la rénovation de la place de jeu sur les parcelles No 10'287 et 10'288
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14 mai 2018